



Assurance RC (responsabilité civile)

Le comité de la Fête du vin vous prie de lui retourner lors de la séance d'information aux sociétés, une copie de votre assurance RC valable pour la Fête du vin de cette année. **Nous vous rappelons qu'aucun sinistre ou vol survenu dans votre stand n'est couvert par l'assurance RC du comité de la Fête du Vin.**

Cortège

Si vous utilisez un véhicule muni de plaques d'immatriculation, son propriétaire devra faire fonctionner son assurance RC en cas d'accident.

Si vous utilisez un véhicule sans plaques, des chevaux ou d'autres animaux, vous devez être couvert par votre assurance RC. En cas de doute, veuillez vous renseigner auprès de celle-ci.

L'assurance RC de la Fête du vin couvre tous nos ordres pendant la fête et le cortège pour autant qu'il y ait une faute commise par un membre du comité. Elle exclue, par contre, vos créations, réalisations et décorations florales.

Important: En cas de sinistre, veuillez avertir la présidente, Marie Nicolet, ainsi que votre assurance RC, cela aussi bien durant la fête que durant le cortège.

Pour le comité de la Fête du vin

Marie Nicolet